



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/48
20 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DES REPRÉSENTANTS ADJOINTS DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur d'informer le Conseil qu'il a reçu une lettre datée du 17 janvier 1997 du Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies indiquant que M. Do Hoon Lee, M. In Chul Kim et M. Chae Hyun Shin ont été nommés représentants suppléants de la République de Corée auprès du Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires en bonne et due forme.
